REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 24 août 2021

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Rentrée scolaire 2021

Lors de sa traditionnelle conférence de presse de rentrée, organisée mardi 24 août, le département a dressé un bilan rassurant de la réussite des élèves à l'issue d'une année scolaire 2020-2021 fortement marquée par le COVID. Au titre des nouveautés de la rentrée 2021-2022, il a notamment présenté des modifications de la grille horaire du Collège et un nouveau plan d'études pour l'ECG qui permettront l'introduction de l'enseignement de l'informatique et de la culture numérique dans ces deux filières. Attaché aux démarches participatives, le DIP accompagnera cette année les expériences menées par des élèves pour lutter contre la précarité menstruelle afin d'évaluer les besoins et les mesures à mettre en œuvre en 2022. Afin de mieux pouvoir lutter contre les discriminations en milieu scolaire, une grande enquête sera menée cet automne auprès des élèves et des professionnels.

Lundi 30 août, près de 79'000 élèves et 7300 membres du corps enseignant reprendront le chemin de l'école. Le contexte épidémiologique instable leur commandera, cette année encore, de respecter strictement les mesures de sécurité sanitaire annoncées la semaine dernière. Aussi peu restrictives que possible, ces dernières sont le garant d'une reprise dans de bonnes conditions, tant pour les élèves que pour le corps enseignant.

Bien que le nombre d'élèves continue d'augmenter, les conditions-cadres restent stables cette année encore. La croissance des effectifs se poursuit à l'école primaire (+581 élèves) et touche dorénavant le Cycle d'orientation (+320 élèves), ainsi que l'enseignement spécialisé (+101 élèves). Cette augmentation continuelle a un impact fort sur les budgets et les besoins en bâtiments.

"Au plan pédagogique, les mesures de soutien mises en place l'année dernière en faveur des élèves ont permis d'atteindre des taux de réussite comparables à ceux des autres années dans la plupart des filières", déclare la conseillère d'Etat Anne Emery-Torracinta.

Ainsi, au Cycle d'orientation (CO), le nombre et le type de réorientations en 9ème et 10ème sont du même ordre que les années précédentes. Le taux de réussite en fin de 11ème année reste lui aussi stable. Il en va de même de l'obtention des titres par les élèves des classes terminales du Collège et de l'Ecole de culture générale (ECG). Concernant les classes non terminales, les résultats sont globalement comparables au Collège, à l'ECG et au CFP commerce.

En ce qui concerne l'apprentissage, les résultats globaux de l'année 2020-2021 sont meilleurs que ceux de 2019. Les résultats varient toutefois selon les pôles de formation et la voie suivie:

si le taux de réussite de la filière duale du certificat fédéral de capacité (CFC) est comparable à celui de 2019, celui de la filière attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) a toutefois légèrement diminué, notamment dans les domaines professionnels impactés par la crise.

Quelque 1863 contrats d'apprentissage étaient signés au 15 août de cette année, soit 127 de plus que l'année dernière à la même époque. Le renouvellement du plan de soutien à l'apprentissage doit permettre d'augmenter encore le nombre de contrats. Le but est d'atteindre ou dépasser celui de l'année dernière (2358). Ce plan permet la signature des contrats jusqu'au 31 octobre, une prise en charge des trois premiers mois de salaire pour les entreprises ayant connu des difficultés, une prime de 3000 francs pour les nouvelles entreprises formatrices ainsi que la valorisation des entreprises formatrices pour l'adjudication des marchés publics.

"Malgré la situation sanitaire compliquée, les grands projets avancent. Cette rentrée nous permet de présenter un certain nombre de nouveautés", se réjouit la conseillère d'Etat.

Au CO, l'information et l'orientation scolaires et professionnelles (IOSP) seront renforcées. En outre, les élèves de 11ème bénéficieront de trois périodes hebdomadaires d'éducation physique. L'enseignement du fait religieux en histoire disposera dorénavant de moyens d'enseignement spécifiques pour tous les degrés de **l'école obligatoire**.

Au Collège, la grille horaire est modifiée avec l'introduction de l'option spécifique dès la première année, ainsi que celle d'un enseignement d'informatique et de culture numérique. Deux périodes d'informatique sont prévues pour tous les élèves de 1ère, une en 2ème ainsi qu'une semaine décloisonnée impliquant plusieurs disciplines en 3ème. Des éléments de culture numérique et le développement de compétences transversales sont prévus dès 2022 dans toutes les disciplines. L'introduction d'un enseignement d'informatique et de culture numérique répond à une obligation intercantonale que les cantons doivent mettre en œuvre au plus tard en 2022. Compte tenu de l'importance de cet enseignement pour la suite du parcours des élèves, Genève a décidé de l'introduire dès cette rentrée.

A l'ECG, la mise en œuvre du nouveau plan d'études cadre intercantonal permet également l'introduction de l'informatique et de la culture numérique (deux périodes en 1ère et en 2ème) selon une approche du même type que celle déployée au Collège. Ce nouveau plan d'études permet aussi de renforcer les options spécifiques préprofessionnelles ainsi que les langues. Enfin, l'éducation au développement durable et à la biodiversité est intégrée dans plusieurs disciplines.

Introduit l'année dernière, le nouveau **dispositif Sport-Art-Etudes**, qui offre notamment une grille horaire allégée, présente un bilan positif. Il est donc reconduit et élargi: 317 jeunes sportifs ou artistes au CO (+9%) sont concernés et 308 à l'ESII (+12%).

Pour répondre à la question de la **précarité menstruelle**, plusieurs projets locaux portés par des élèves ont vu le jour dans des établissements de l'ESII. Le DIP a décidé d'agir dans une logique participative, en partant de ce qui a été réalisé par les élèves et pour les élèves. L'objectif consiste à évaluer les besoins selon la diversité des établissements. Ainsi, la phase pilote se poursuit en 2021-2022 et une évaluation en sera faite au printemps 2022 afin de mettre en place les mesures nécessaires à la rentrée 2022.

La lutte contre les discriminations qui peuvent se produire dans le cadre scolaire constitue une préoccupation constante du département. Néanmoins, pour avoir une politique efficace en la matière, il est fondamental de connaître l'ampleur du problème, de savoir qui est touché, de quelle manière, etc. C'est pourquoi le service de recherche en éducation (SRED) va procéder cet automne à une grande enquête auprès d'un échantillon de plus de 3000 élèves

et de 500 professionnels. Toutes les discriminations sont concernées. Les résultats, attendus pour le printemps 2022, permettront de renforcer la politique du département en la matière: la diversité qui caractérise l'école genevoise doit rester un atout pour nos élèves.

Enfin, la mission du service de médiation scolaire est élargie avec la mise en place d'**une structure d'accueil confidentielle et neutre**. Celle-ci est externe au cadre de l'école et des services du département. Elle s'adresse aux élèves, aux familles ainsi qu'à tous les bénéficiaires des prestations du DIP. Elle permettra de prodiguer aide et conseils, voire de proposer un accompagnement ou une médiation, notamment en cas de conflit persistant avec un établissement scolaire ou un service de l'institution, ou si la personne ne souhaite pas s'adresser directement à l'entité concernée par la problématique.

Dossier de presse

Pour tout complément d'information: M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DIP, pierre-antoine.preti@etat.ge.ch, T. 022 546 69 68 ou 079 754 25 90.